

**SADC D'AUTRAY –COMITÉ INDUSTRIEL
BRANDON**

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

PRÉSENTÉ À MONSIEUR CLAUDE TREMBLAY
COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON

30 mars 2004
Projet 5033 F31360

Municonsult / Desjardins Marketing Stratégique

460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2
Téléphone : (514) 954-5320
Télécopieur : (514) 954-5345

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	PROPOSITION DE PARC RÉGIONAL POUR LE GRAND BRANDON	2
2.1	CONCEPT D'INTERVENTION	2
3.	MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE.....	4
4.	DÉFINITION D'UN PARC RÉGIONAL AU QUÉBEC	5
5.	ANALYSE COMPARATIVE DE TROIS PARCS RÉGIONAUX HABITÉS	9
5.1	LE PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN.....	9
5.2	LE PARC RÉGIONAL DES APPALACHES	14
5.3	LE PARC DE LA RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES	18
6.	CONSTATS STRATÉGIQUES	22
	ANNEXE 1 : FICHES DESCRIPTIVES DE PARCS RÉGIONAUX.....	24
	ANNEXE 2 : LA FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE.....	43

1. Introduction

À l'issue de la première phase de l'étude, il a été proposé de faire de la grande région de Brandon le « meilleur endroit de résidence et de villégiature au Québec pour les retraités actifs ».

Ce positionnement signifiera la venue progressive de nouveaux résidents dans l'ensemble de la région du Grand Brandon. Il reconnaissait les principales qualités du milieu (présence de nombreux lacs, paysages bucoliques, etc.) sans pour autant conclure à un développement touristique immobilier comme on le retrouve dans les centres touristiques de type « resort ». La proposition vise à implanter sur le territoire du Grand Brandon différents types d'habitats en accord avec le milieu et le paysage environnant pour une clientèle désireuse de quiétude, de nature et de plein air.

L'étude visait dans un premier temps à définir l'axe sur lequel la région pourrait se développer. Le positionnement adopté est en réponse à cette première préoccupation. Les analyses et les démonstrations effectuées ont démontré sa pertinence pour le Grand Brandon.

L'étape du positionnement passée, il s'agissait dans un second temps, d'identifier des projets porteurs de ce positionnement. Suite à un processus de consultation, nous avons relevé et analysé les projets portés par les intervenants du milieu, publics et privés. Il s'est avéré qu'aucun de ces projets ne pouvait générer d'impacts suffisants si développés isolément. Il s'est avéré aussi que deux enjeux ressortaient dans la réussite de ces projets auprès des clientèles, soit la qualité de l'environnement, en particulier celle de l'eau, et celle des paysages.

Face à ce constat, il a été proposé d'implanter sur le territoire du Grand Brandon un Parc régional ayant en son sein le lac Maskinongé, les rivières s'y déversant, ainsi que les municipalités du pourtour et celles qui sont situées plus au nord du territoire d'étude.

Cette proposition a fait également l'objet de consultation et a reçu l'aval de l'ensemble des intervenants consultés.

Le présent rapport a quant à lui pour but de préciser le concept et la portée d'un Parc régional, à partir d'exemples et de comparables.

2. Proposition de parc régional pour le Grand Brandon

2.1 Concept d'intervention

Pour rappel et à l'issue des consultations réalisées, les maires ont exprimés leur volonté de participer au développement touristique de la région.

Cette participation est envisagée de diverses façons. À l'exception de Ville Saint-Gabriel, Saint-Damien, Saint-Didace et Mandeville, les municipalités ne proposent pas de projets touristiques comme tels sur leur territoire. Elles acceptent plutôt une participation au développement touristique par l'accueil d'infrastructures légères : sentiers, pistes cyclables, haltes routières et amélioration du réseau routier. En particulier, les municipalités à vocation agricole ne voient pas d'opportunités liées au développement touristique de leur territoire, sauf l'accueil de circuits cyclables, routiers et pédestres alors que Ville Saint-Gabriel, Saint-Damien, Saint-Didace et Mandeville sont davantage prêtes à accueillir des interventions plus structurantes.

La majorité des intervenants est aussi d'avis que la relance touristique de la région passe d'abord par la mise en valeur du lac Maskinongé et de ses environs.

L'amélioration du centre de Ville Saint-Gabriel, l'aménagement de plages au lac Maskinongé, l'accès aux rives, l'aménagement d'une piste cyclable autour du lac, l'augmentation du parc hôtelier sont au cœur des projets mentionnés comme prioritaires.

Il y a donc convergence sur l'approche suivante :

- ❑ nécessité d'agir de façon concertée pour le développement touristique,
- ❑ concentration des interventions dans la zone du lac,
- ❑ mise en réseau de la région par des circuits récréatifs et des services touristiques.

Le concept de Parc régional est un moyen efficace de créer une notoriété et une nouvelle image de marque pour la région, dans le respect de ces convergences.

C'est aussi un cadre de développement particulièrement susceptible d'accueillir les projets suivants, considérés comme structurants pour le développement touristique de la région :

1. Mise en valeur du Lac Maskinongé et des environs :
 - ❑ Aménagement d'un point d'entrée sur le lac, autour de la plage et du Manoir
 - ❑ Embellissement du village
 - ❑ Hébergement autour du lac
 - ❑ Projet d'aménagement au camp Marianne
 - ❑ Aménagements nature et plein air, hébergement agro-forestier, camping, caravaning (autocaravanes) et accès aux plans d'eau
2. Développement des réseaux régionaux de plein air
3. Création d'un village d'hébergement historique à Mandeville
4. Création d'un village d'artistes et d'artisans à Mandeville
5. Ferme-hôtel à Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville ou Saint-Didace
6. Création d'un resort pour auto-caravanes à Saint-Damien
7. Création d'une marina et d'un camping à Saint-Didace

3. Méthodologie d'analyse

Puisqu'il n'existe pas de répertoire officiel des parcs régionaux du Québec, nous avons fait notre sélection à partir du site Internet de Tourisme Québec. À la requête « parc régional », nous avons obtenu 180 mentions entrant dans la catégorie « parc régional/municipal ». Nous avons fait notre sélection en fonction des critères suivants :

- ❑ parcs d'envergure régionale. Nous avons éliminé les parcs d'envergure municipale, provinciale et nationale;
- ❑ parcs habités, c'est-à-dire qui sont facilement accessibles par la population locale (distance de marche). Nous avons éliminé les parcs isolés ou situés en retrait des communautés. Pour obtenir cette information, nous avons dû téléphoner à tous ces parcs;
- ❑ parcs possédant un plan d'eau;
- ❑ parcs possédant un intérêt particulier.

L'information que nous présentons a été obtenue en consultant le site Internet de chaque parc et en complétant par appels téléphoniques. Les parcs québécois retenus sont les suivants :

- ❑ Parc Régional des Appalaches;
- ❑ Parc Régional Val-d'Irène;
- ❑ Parc Régional de la Rivière-du-Nord;
- ❑ Parc régional de l'île Lebel;
- ❑ Parc régional de Longueuil;
- ❑ Parc de la rivière Batiscau;
- ❑ Parc de la Rivière-des-Mille-Îles;
- ❑ Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;
- ❑ Parc de l'Île Melville;
- ❑ Bois de Belle-Rivière;
- ❑ Réseau Bell-Nature;
- ❑ Forêt récréotouristique de la Montagne du Diable.

Les parcs français ont été choisis à partir du site Internet : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr qui répertorie les 42 parcs naturels régionaux français. Ceux-ci ont la particularité d'être pratiquement tous habités. Nous avons fait notre sélection en retenant ceux possédant un plan d'eau ou offrant un intérêt particulier.

Les parcs français retenus sont les suivants :

- ❑ Parc naturel régional de Chartreuse;
- ❑ Parc naturel régional du Vercors;
- ❑ Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

4. Définition d'un parc régional au Québec

Un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine public ou des terres privées ¹.

Les autorités régionales peuvent jouer un rôle actif en matière de planification et d'intervention dans l'aménagement d'espaces récréatifs en prenant en considération l'exploitation de toutes les ressources qui s'y trouvent.

Par conséquent, une telle initiative de création de Parc devrait permettre :

- ❑ de rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air;
- ❑ de favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'ils supportent, qu'elles soient forestières, aquatiques, fauniques, minérales ou autres;
- ❑ de répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés;
- ❑ de favoriser la mise en valeur de ces espaces pour fins de développement récréotouristique.

Une MRC ou un regroupement de MRC peut avoir comme projet d'utiliser les emprises ferroviaires abandonnées pour constituer un réseau de parcs linéaires s'étendant sur plusieurs kilomètres. Compte tenu des caractéristiques qui leur sont propres (longueur, largeur, tracé, constructions) et de leur localisation (distance entre les principaux bassins de population, utilisation des terres riveraines,

¹ **Code municipal du Québec** (LRQ, c. C-27.1), articles 688 à 688.4.

Loi sur les terres du domaine de l'État (LRQ, c. T-8.1).

Loi sur les forêts (LRQ, c. F-4.1), articles 25.2, 25.3 et 102

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LRQ, c. C-61.1), application de modalités particulières en relation avec l'utilisation des ressources fauniques.

Loi sur le régime des eaux (LRQ, c. R-13).

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole,, *Parcs régionaux, cadre de référence gouvernementale pour la création des parcs régionaux sur les terres du domaine public*, juin 1997.

caractéristiques des milieux traversés), les emprises peuvent présenter pour la région un potentiel de développement récréatif et touristique orienté sur la pratique d'activités de plein air (p. ex. randonnée pédestre ou à vélo, ski de randonnée).

Il en est de même pour la MRC qui souhaiterait favoriser la mise en valeur et l'accessibilité publique de plans d'eau et de territoires à fort potentiel récréatif, esthétique et touristique.

Dans son projet de parc régional, elle pourrait identifier les zones prioritaires d'intervention en matière de récréation, d'hébergement et de services (p. ex. station de villégiature) ainsi que tous les équipements et infrastructures aptes à supporter un ensemble d'activités compatibles avec les objectifs de conservation et de mise en valeur poursuivis par les acteurs du milieu.

Un parc régional est un territoire dont la création émane d'une initiative régionale. Le pouvoir habilitant se trouve aux articles 688 à 688.4 du Code municipal du Québec.

Le parc réfère à un espace naturel ou à un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le règlement déterminant l'emplacement d'un futur parc régional est sans effet quant aux tiers tant que la MRC n'est pas propriétaire des terrains ou tant qu'elle n'a pas conclu d'entente avec le ou les propriétaires qui lui permettraient d'exploiter le parc. Il en est de même dans le cas d'une terre du domaine de l'État, tant que la MRC n'a pas conclu d'entente avec le gouvernement quant à la cession des terres et à l'utilisation des ressources naturelles présentes dans la partie intensive du parc.

En général, il s'agit d'un territoire où les terres du domaine de l'État demeurent sa propriété. Néanmoins, il s'agit d'un territoire où l'utilisation de toutes les ressources naturelles est possible, en autant qu'elle se fasse sur une base multifonctionnelle et dans le respect des lois, règlements et ententes en vigueur. Ceci s'applique par conséquent à la vocation récréotouristique dominante du territoire.

Toute entente avec les personnes qui détiennent le droit de propriété ou un autre droit sur un immeuble situé dans le parc visé peut prévoir :

- certaines conditions, dont l'utilisation de terrains par les propriétaires pour une certaine période, avec certaines restrictions;
- l'octroi d'un droit de préemption pour la MRC;
- le droit de regard de la MRC sur les modifications et les améliorations effectuées par le propriétaire;

- ❑ la renonciation à une indemnité en cas d'expropriation dû à l'établissement du parc.

L'entente peut également prévoir toute autre condition relative à l'utilisation de l'immeuble ou du parc.

La MRC peut, par règlement :

- ❑ établir des règles pour protéger et conserver le milieu naturel et ses éléments;
- ❑ déterminer dans quelle mesure et à quelles fins le public est admis;
- ❑ prescrire les conditions auxquelles doit se conformer une personne qui séjourne, circule ou exerce une activité et fixer les droits qu'elle doit payer;
- ❑ prohiber ou réglementer le port et le transport d'armes;
- ❑ prohiber ou réglementer l'utilisation ou le stationnement de véhicules;
- ❑ prohiber le transport et la possession d'animaux ou prescrire les conditions auxquelles doit se conformer une personne qui a la garde d'un animal;
- ❑ prohiber ou réglementer l'affichage;
- ❑ établir les règles pour maintenir l'ordre et pour assurer la propreté des lieux, le bien-être et la tranquillité des usagers;
- ❑ prohiber certaines activités récréatives ou prescrire les conditions de participation à de telles activités;
- ❑ prohiber ou réglementer l'exploitation de commerces;
- ❑ déterminer les cas où une personne peut être éloignée ou expulsée;
- ❑ déterminer les pouvoirs et les obligations des employés.

Dans le parc visé, la MRC peut exploiter ou faire exploiter des établissements d'hébergement, de restauration, de commerce ou des stationnements à l'intention des usagers. Si la municipalité régionale de comté exploite ou fait exploiter un stationnement, elle peut, par règlement, en fixer le tarif d'utilisation. Si la municipalité régionale de comté adopte un règlement relatif au stationnement des véhicules, l'article 565 (contraventions au règlement de stationnement) du Code municipal du Québec s'applique compte tenu des adaptations nécessaires relatives à toute contravention au règlement.

L'aménagement et la gestion d'un parc régional sont assumés et financés habituellement par des organismes régionaux. Cependant, une MRC peut, par entente, confier à un organisme à but non lucratif constitué en personne morale l'organisation, la gestion ou l'exploitation du parc y compris la réalisation des travaux ou des achats nécessaires à ces fins. La MRC peut également garantir la solvabilité des cautions de cet organisme et lui accorder des subventions. Elle doit toutefois obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus.

Avant de donner son autorisation, le ministre peut ordonner à la MRC de soumettre la résolution ou le règlement autorisant le cautionnement à l'approbation des

personnes des municipalités locales habilitées à voter qui doivent contribuer au paiement des dépenses relatives au parc régional. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités s'applique à l'approbation prévue, compte tenu des adaptations nécessaires.

De plus, une ou plusieurs MRC et communauté métropolitaine ou une municipalité locale peuvent conclure une entente en matière de parcs. Une telle entente peut être autorisée par résolution et, sauf dans le cas d'une régie intermunicipale, n'a pas à être approuvée par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Toutefois, une municipalité locale pourrait se soustraire à l'exercice de cette compétence et à toute participation financière dans le cadre d'une telle intervention régionale, à moins que la MRC ait prévu dans le règlement que celle-ci ne puisse exercer son droit de retrait.

Le gouvernement s'est doté d'un cadre de référence en vue de permettre la création de parcs régionaux sur les terres du domaine public. Afin de faciliter les relations avec les MRC, le gouvernement a prévu la mise sur pied d'un guichet unique pour le traitement des demandes de création de parcs régionaux qui lui sont adressées. Ce rôle a été confié au ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir.

5. Analyse comparative de trois parcs régionaux habités

Afin d'en apprendre un peu plus sur la réalité des exploitants de parcs régionaux québécois et imaginer comment elle pourrait s'appliquer à la région de Saint-Gabriel-de-Brandon, nous avons échangé avec Monsieur Jean Huard, directeur général du Parc de la rivière Batiscan, Monsieur Simon Leclerc, responsable du Parc régional des Appalaches et Madame Genevière Bédard, directrice générale du Parc de la Rivière-des-Milles-Îles.

Les thèmes que nous avons abordés sont l'historique de constitution et la vocation de ces parcs, leurs clientèles et le marketing, leur structure organisationnelle et leurs projets de développement. L'essentiel des propos de chaque intervenant est rapporté dans ce présent chapitre.

5.1 Le Parc de la rivière Batiscan

L'HISTORIQUE DE CONSTITUTION ET LA VOCATION DU PARC

Le Parc de la rivière Batiscan est situé en Mauricie. Il s'agit d'un parc habité puisqu'il relie trois municipalités avoisinantes soit Sainte-Geneviève-de-Batiscan (1 082 résidents), Saint-Stanislas (1076 résidents) et Saint-Narcisse (1 858 résidents). Le territoire, d'une superficie de 400 hectares, est traversé par la rivière Batiscan et parsemé de chutes, de rapides et de bassins. Ces plans d'eau représentent environ 10 % de l'ensemble du territoire. Le parc bénéficie d'une bonne notoriété régionale, et même provinciale.

Le parc a été fondé en 1979. La Corporation du Parc de la rivière Batiscan inc., organisme à but non lucratif composé de bénévoles résidant dans les trois municipalités concernées, est à l'origine du projet. La constitution du parc s'est fait en trois phases. Le secteur du barrage hydroélectrique a été le premier à être développé en collaboration avec Hydro-Québec, propriétaire des installations. Des aménagements ont été réalisés en conformité avec la vocation du parc qui est de préserver la faune et la flore tout en permettant son interprétation et en développant un volet récréotouristique. Le secteur Murphy et le secteur du Grand bassin ont été aménagés par la suite, à tour de rôle. L'aménagement du secteur du Grand bassin n'est d'ailleurs pas tout à fait complété, le projet continue d'évoluer.

LA CLIENTELE ET LE MARKETING

Le parc de la rivière Batiscan est fermé pendant la saison hivernale. En raison de sa situation géographique, le parc est difficilement accessible en hiver. Le territoire est accidenté et ponctué de pentes à fortes dénivellations qui rendraient la pratique du ski de fond moins agréable. Le site accueille annuellement environ 40 000 visiteurs. Une proportion de 60 % fréquente le parc en été, 20 % au printemps et 20 % à l'automne.

Les activités du parc sont développées principalement pour une clientèle familiale amateur de plein air. D'ailleurs, celle-ci représente 48 % de l'achalandage du parc. Les couples comptent pour 41 % de la clientèle, les groupes (aînés et loisirs) représentent 9 % alors que la clientèle individuelle compte pour 2 % de l'achalandage.

Les visiteurs proviennent de la Mauricie (72 %), de Montréal (13 %), de Québec (9 %) et de l'Estrie et du Centre-du-Québec (5 %). Les visiteurs en provenance des autres régions du Québec, des États-Unis, de l'Europe et du Canada représentent moins de 1% de l'achalandage.

Les campeurs qui séjournent au Parc de la rivière Batiscan proviennent des régions suivantes :

Provenances	Proportion d'achalandage
Montréal, Montérégie, Lanaudière, Laurentides et Laval	50 %
Mauricie	19 %
Québec et Chaudière-Appalaches	16 %
Estrie et Centre-du-Québec	11 %
Autres régions du Québec	3 %
États-Unis, Europe, Canada	1 %

La cohabitation dans l'espace des différentes activités du parc a déjà provoqué un conflit d'usage. En effet, le parc accueillait des compétitions de vélo de montagne. Cette pratique, considérée comme étant un sport extrême puisqu'elle est synonyme de vitesse et de jeune clientèle n'était pas compatible avec les activités de la clientèle familiale. Pour remédier à la problématique, les responsables du parc ont décidé de ne plus tenir de compétition de vélo de montagne.

Les outils de commercialisation du parc sont les suivants :

- o site Internet : <http://www.parcbatiscan.com>;
- o dépliant promotionnel distribué à 35 000 exemplaires ;
- o dépliant promotionnel distribué dans les kiosques d'information touristique ;
- o dépliant promotionnel distribué dans les secteurs résidentiels ciblés ;
- o location d'un panneau publicitaire en bordure d'une autoroute ;
- o signalisation routière de Tourisme Québec (panneaux bleus) ;
- o publicité dans les journaux hebdomadaires de la région ;
- o envois promotionnels aux groupes et aux clients qui ont déjà fréquenté le site ;
- o membre de l'association touristique régional, promotion conjointe ;
- o salons de tourisme et de plein air.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Parc de la rivière Batiscan est la propriété de la Corporation du Parc de la rivière Batiscan inc. dans une proportion de 30 %, propriété d'Hydro-Québec à 30 % et propriété des trois municipalités à 40 %.

Initialement, la structure de financement était assurée à 75 % par les trois municipalités concernées. Le reste du budget d'opérations était financé par les activités du parc. Au fil des ans, la contribution financière des municipalités s'est amoindrie, si bien qu'en 2001, elles ont complètement cessé de financer le parc qui est aujourd'hui complètement autonome.

La protection de l'environnement est une préoccupation constante pour les gestionnaires du parc. Tous les aménagements sont conçus de manière à préserver la nature. La gestion des déchets est adéquate, les installations septiques sont adaptées, la cueillette de la flore est défendue, la chasse et la pêche sont permises, mais les quotas doivent être respectés, etc.

Les principaux organismes impliqués dans l'administration et les opérations du parc sont:

- o la Corporation du Parc de la rivière Batiscan inc. qui est responsable des tâches administratives, des opérations, des aménagements et de leur entretien;
- o Hydro-Québec, qui agit à titre de partenaire, qui forme et paye les salaires des guides (visites guidées du barrage) en plus d'assurer l'aménagement et l'entretien du secteur du barrage;
- o l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice qui assure la formation des guides (visites guidées dans le secteur Murphy et du Grand bassin).

Le parc embauche :

- o 3 employés permanents : un directeur général, une adjointe administrative et un adjoint aux infrastructures. Ce dernier est en charge des bâtiments, des sentiers, des aménagements, de la faune et de la flore;
- o 17 employés occasionnels qui occupent des postes de journaliers (entretien), gardiens (sécurité) et préposés au service à la clientèle (accueil et réservations);
- o 15 bénévoles qui sont en fait les membres du CA (vision, développement à long terme, campagne de financement, etc.).

Les principaux postes de revenus du parc sont les suivants :

Revenus	Proportion (%)
Camping	42 %
Admission	15 %
Programme d'aide financière relié à l'environnement	15 %
Subventions salariales	9 %
Commandites	5 %
Ventes de bois de chauffage (camping)	5 %
Restauration rapide et ventes de glace (camping)	4 %
Location de canots	1 %
Ventes de la boutique	1 %
Autres revenus	3 %

Les principaux postes de dépenses du parc sont les suivants :

Dépenses	Proportion (%)
Salaires et avantages sociaux	55 %
Aménagement	14 %
Administration	13 %
Assurances	5 %
Commercialisation	5 %
Fournitures (papier hygiénique, denrées restauration, etc.)	5 %
Entretien	3 %

LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Des projets d'agrandissement des espaces camping sont prévus, mais puisqu'ils n'ont pas encore été annoncés, nous n'avons pas pu avoir plus de détails.

5.2 Le Parc Régional des Appalaches

L'HISTORIQUE DE CONSTITUTION ET LA VOCATION DU PARC

Ce parc régional est situé en Chaudière-Appalaches. Il a la particularité d'être habité. Il couvre le territoire de huit municipalités, soit Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Lac-Frontière et Saint-Just-de-Bretenières. Ensemble, elles regroupent près de 5 000 résidents. Cet aspect a un effet très positif sur les opérations du parc. En effet, les ressources humaines et financières ainsi que les partenaires et les fournisseurs sont à proximité du parc. Ceci facilite donc les transactions.

D'une superficie de 11 500 hectares, le parc réalise des projets de mise en valeur de 10 sites naturels permettant à la population québécoise et aux visiteurs étrangers de découvrir la région. Une dizaine de lacs et trois rivières agrémentent le territoire.

Le parc, qui est en opération depuis 1997, a pour objectif principal de développer des produits de plein air et d'aventure douce tout en favorisant la conservation, la mise en valeur et la promotion des sites naturels de la forêt de Montmagny-Sud.

Les étapes de constitution ont été d'identifier les sites naturels à protéger, planifier des aménagements pour faciliter l'accès de ces sites tout en les protégeant, réaliser ces aménagements, développer la programmation et consolider le produit.

La protection de l'environnement est une préoccupation constante pour les gestionnaires du Parc Régional des Appalaches. Elle se traduit dans la planification des aménagements qui sont tous réalisés de manière à protéger le milieu naturel. Des efforts de sensibilisation et d'éducation du public sont également faits par le biais des panneaux d'interprétation et des interventions des guides lors des visites du parc.

LA CLIENTELE ET LE MARKETING

Le parc est ouvert en tout temps. Il accueille annuellement entre 30 000 et 32 000 visiteurs. Cet achalandage se répartit, en fonction des saisons, de la façon suivante : 65 % en été, 20 % en automne, 10 % en hiver et 5 % au printemps.

La clientèle est amateur de plein air. Elle recherche l'évasion, la détente, la tranquillité pour faire changement du quotidien vécu dans les milieux urbains. Elle pratique surtout la randonnée pédestre et accorde une importance particulière à

la présence d'un plan d'eau, à l'hébergement de qualité et au renouvellement du produit (elle aime les nouveautés). Des conflits entre cette clientèle écotouristique et les quadistes/motoneigistes ou les chasseurs/pêcheurs peuvent survenir en raison de leur vision différente de l'utilisation de la nature et de ses ressources. Quelques plaintes sont formulées annuellement, mais cela ne cause pas de problématique majeure.

La clientèle du parc est majoritairement familiale (50 %) ou individuelle (40 %). Les groupes scolaires représentent 5 % de l'achalandage et les autres groupes (aînés, scouts, camps de jour) comptent également pour 5 % des visiteurs.

Cette clientèle provient des régions suivantes :

Provenances	Proportion d'achalandage
Québec	26 %
Montréal	17 %
Montérégie	10 %
MRC Monmagny et MRC l'Islet	7 %
Cantons-de-l'Est	6 %
Mauricie	4 %
Laurentides	4 %
Laval	4 %
Bas-Saint-Laurent	3 %
Centre-du-Québec	3 %
Autres régions du Québec	12 %
États-Unis, Europe, Canada	4 %

Les outils de commercialisation du Parc Régional des Appalaches sont les suivants :

- o campagne de publicité à la radio locale;
- o publicité gratuite via les reportages télévisuels;
- o publicité dans les journaux hebdomadaires locaux et régionaux;
- o participation aux salons du tourisme, des vacances et loisirs et de plein air;
- o dépliant promotionnel distribué dans les kiosques d'information touristique;
- o site Internet : www.parcappalaches.com;
- o partenariat avec l'ATR Chaudière-Appalaches et l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud qui lui procurent une certaine visibilité;
- o pochette de vente destinée aux organisateurs de congrès;
- o promotion entourant les deux événements qui se tiennent au parc : le Raid des Appalaches et la Randonnée des Sommets.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le parc est public dans une proportion de 90 %. Toutes les infrastructures sont aménagées sur cette portion du territoire. Seulement 10 % de la superficie du parc est détenue par des particuliers avec lesquels les gestionnaires du parc ont négocié des droits de passage.

Les principaux organismes impliqués dans l'administration et les opérations du parc sont en fait les membres du conseil exécutif. Sont représentés dans le conseil exécutif : la MRC de Montmagny, le CLD de Montmagny, le CDE de Sainte-Lucie-de-Beauregard, le Centre de plein air du Lac Carré, le Centre de plein air Montmany, les huit municipalités et l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud.

Le parc embauche deux employés permanents qui occupent les postes de coordonnateur et d'agent de développement. Dix-sept emplois saisonniers sont également nécessaires : treize manœuvres qui sont en charge de l'aménagement et quatre préposés à l'accueil et à l'information touristique. Une équipe de 35 bénévoles assure le support technique, la signalisation et la sécurité lors des deux événements annuels (le Raid des Appalaches et la Randonnée des Sommets).

La structure de financement des opérations provient de deux sources : les huit municipalités (50 %) et les revenus d'opérations du parc (50 %). Le budget d'opérations annuel est de 85 000 \$. La structure de financement des aménagements provient principalement des programmes de subventions (Ministère des ressources naturelles à 80 %) et des huit municipalités (20 %).

Les principaux postes de revenus du parc sont les suivants :

Revenus	Proportion (%)
Subventions	85 %
Location d'équipements, hébergement et ventes de la boutique	10 %
Commandites ² des deux événements	5 %

² Les principaux commanditaires sont : Fédération des Caisses Desjardins du Québec, Promotuel, Gouvernement du Québec, Ville de Montmagny et Hydro-Québec.

Les principales sources de dépenses du parc sont les suivantes :

Dépenses	Proportion (%)
Salaires, aménagements, bâtiments, équipements, entretien, matériaux	85 %
Commercialisation	10 %
Salaires administration et assurances	5 %

LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Aucun projet de développement n'est prévu.

5.3 Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles

L'historique de constitution et la vocation du parc

Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles est situé à Laval. Il s'agit d'un parc habité puisqu'il couvre le territoire de neuf villes soit : Laval, Saint-Eustache, Boisbriand, Rosemère, Bois-des-Fillion, Laurène, Sainte-Thérèse, Terrebonne et Deux-Montagnes regroupant plus de 525 000 résidents. La superficie du parc est de 4 650 hectares. Sur ce territoire, 2 500 hectares sont considérés comme étant des milieux écologiques fragiles, les îles couvrent 350 hectares et la Rivière-des-Mille-Îles s'étend sur 40 km.

Éco-Nature est à l'origine du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles. Fondé en 1985, cet organisme sans but lucratif a pour mission de protéger et de mettre en valeur la Rivière-des-Mille-Îles pour le bénéfice de la communauté. Il propose de nombreux programmes d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement. Gestionnaire du parc, Éco-Nature aménage et patrouille une partie de la rivière et une vingtaine d'îles pour les rendre accessibles aux activités nautiques et de plein air.

La vocation du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles compte trois volets :

- o Volet 1 : Protection de l'environnement
 - ⇒ Gestion du refuge faunique qu'est le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles selon un décret gouvernemental;
 - ⇒ Tenue de l'inventaire de la faune et de la flore;
 - ⇒ Gestion des projets d'acquisition de milieux naturels en partenariat avec les municipalités dans le but de vouer ces milieux naturels à leur préservation;
 - ⇒ Sensibilisation des riverains à de meilleures pratiques;
 - ⇒ Gestion d'une base de données géo-référencée;
 - ⇒ Sensibilisation des promoteurs de développements immobiliers à la conservation des milieux naturels.
- o Volet 2 : Accessibilité au milieu naturel
 - ⇒ Protection des milieux naturels et les rendre accessibles.
- o Volet 3 : Prestation de services
 - ⇒ Location d'embarcations, programmes éducatifs, camp de jour, etc.

LA CLIENTELE ET LE MARKETING

Le parc accueille annuellement environ 140 000 visiteurs. Ceux-ci sont à la recherche d'activités de plein air à proximité de leur lieu de résidence, facilement accessibles et sans risque. Ils souhaitent découvrir la rivière tout en apprivoisant son milieu naturel.

Aucune statistique n'est tenue quant à la répartition de cet achalandage en fonction des saisons. Par contre, l'été est la période de pointe. Les activités estivales peuvent être pratiquées sur une période beaucoup plus longue que les activités hivernales qui sont offertes pendant 6 à 8 semaines. Après cette durée, la surface de la rivière n'est plus assez glacée pour permettre, de manière sécuritaire, la tenue des activités.

Les clientèles individuelles et familiales représentent 61 % de l'achalandage du parc. La clientèle scolaire et les croisiéristes (balade en ponton) comptent chacun pour 14 % de l'achalandage total alors que les camps de jour représentent 11 % des visiteurs.

La clientèle du parc provient des régions suivantes :

Provenances	Proportion d'achalandage
Laval	41 %
Montréal	24 %
Rive nord de la Rivière-des-Mille-Îles	17 %
Autres régions du Québec	16 %
États-Unis, Europe, Canada	2 %

La cohabitation dans l'espace des différentes activités proposées au Parc de la Rivière-des-Mille-Îles n'a jamais causé de conflits de clientèles ou d'usages.

Les outils de commercialisation du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles consistent à ceci :

- o plan de marketing suivi à la lettre;
- o dépliant promotionnel distribué aux endroits stratégiques;
- o démarchage auprès des commissions scolaires;

- o publicité gratuite dans les revues de plein air ou les journaux hebdomadaires locaux;
- o partenariat avec Tourisme Laval;
- o campagne promotionnelle.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Les principaux organismes impliqués dans l'administration, le financement et les opérations du parc sont :

- o Éco-Nature et ses 150 partenaires qui veillent aux opérations;
- o les neuf municipalités et plus particulièrement la ville de Laval qui est fortement impliquée dans le financement des activités du parc, et ce, depuis sa création. Rosemère s'est joint il y a peu de temps et des pourparlers ont lieu pour impliquer les autres municipalités;
- o les deux paliers de gouvernement par le biais de programmes d'aide financière et de subventions salariales (ministère de l'environnement, des transports, de la faune, Parcs Québec, ministère de la culture et des communications, Développement des ressources humaines du Canada, Service canadien de la faune, etc.).

Le parc embauche 13 employés permanents et une cinquantaine d'employés occasionnels qui occupent les postes suivants :

- o direction générale;
- o administrateur;
- o coordonnateur volet protection environnementale;
- o chargé de projet volet protection environnementale;
- o coordonnateur volet prestation de services;
- o préposés à l'accueil;
- o préposés à la location d'équipements;
- o coordonnateur volet accessibilité des milieux naturels (aménagements);
- o manœuvres (patrouille, planification et réalisation des aménagements).

Une équipe d'une trentaine de bénévoles assure la patrouille du parc.

Le budget annuel d'opérations du parc est d'environ 1 M \$. Une proportion de 30 % de ce budget provient des municipalités et plus particulièrement de Laval et Rosemère, 30 % des programmes d'aide financière et de subventions

salariales et 40 % des revenus autonomes du parc. Les revenus autonomes proviennent essentiellement de la location d'équipements sportifs.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Dépenses	Proportion (%)
Salaires	70 %
Administration	10 %
Opérations	10 %
Projets spécifiques	10 %

LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

- o Augmenter la superficie du parc en continuant d'acquérir des terrains grâce à la collaboration des municipalités;
- o Relocaliser le lieu d'accueil car la capacité de la structure actuelle est limitée;
- o Augmenter la proportion des aires protégées sur le territoire.

6. Constats stratégiques

- o Très peu de parcs québécois sont habités à proprement parler. Plusieurs parcs s'étendent sur le territoire des municipalités ou des villes avoisinantes, ce qui les rend tout de même très accessibles pour la communauté locale.
- o Le fait qu'un parc ne soit pas éloigné ou isolé facilite les transactions avec les fournisseurs de services, ce qui simplifie la gestion des opérations du parc.
- o Le réseau des parcs régionaux québécois n'est pas organisé, contrairement au réseau des parcs provinciaux (Parcs Québec, Sépaq), des parcs nationaux (Parcs Canada) ou des parcs naturels régionaux français (Fédération des parcs naturels régionaux de France). Les parcs arborant l'appellation « régional » ne correspondent pas à des sites répondant à des critères ou des standards spécifiques de qualité.
- o Certains sites n'arborent pas la mention « régional », mais sont d'envergure régionale, voir même provinciale.
- o Les parcs à l'étude sont chapeautés par un organisme à but non-lucratif qui en assure l'administration et les opérations. Ces sites sont largement subventionnés à hauteur de 30 % à 90 % du budget d'opérations (programmes d'aide financière, subventions salariales, commandites, etc.). Des efforts sont déployés pour devenir de plus en plus autonomes financièrement, mais il s'agit d'un combat de tous les jours.
- o La protection de l'environnement fait partie de la vocation de chaque parc étudié.
- o Les clientèles individuelles familiales sont les clientèles ciblées par ces sites. Elles recherchent des activités de plein air qui ne nécessitent pas beaucoup d'habiletés techniques ou sportives. Elles souhaitent se divertir, tout en faisant le plein d'air frais. Elles veulent profiter de la tranquillité de la nature pour échapper au brouhaha du quotidien en milieu urbain.
- o Les parcs sont majoritairement fréquentés l'été et leurs visiteurs proviennent essentiellement de la région touristique où est situé le parc et des grands centres urbains (le grand Montréal et Québec).

Des conflits d'usages et de clientèles sont à prévoir :

- ⇒ écotouristes vs chasseurs et pêcheurs;
- ⇒ écotouristes vs motoneigistes;
- ⇒ écotouristes vs quadistes;
- ⇒ Familles vs amateurs de vélo de montagne.

Des efforts particuliers doivent être déployés pour éviter que ces clientèles ne se rencontrent.

- o L'équipe d'employés permanents est très restreinte (1 à 3 personnes). De 15 à 50 employés travaillent occasionnellement pour les parcs à l'étude. Les gestionnaires de ces parcs doivent pouvoir compter sur la collaboration d'une équipe de bénévoles.
- o Un zonage d'hébergement qui repartit, en respectant un certain équilibre sur le territoire, des clientèles de villégiature, des clientèles résidentes et des clientèles touristiques devrait être privilégié.
- o Dans la région de Saint-Gabriel-de-Brandon, là où le territoire est associé principalement à une vocation agricole, les activités retenues favoriseront des aménagements linéaires (sentiers de randonnée, pistes cyclables, ski de randonnée, etc.). Ces activités n'ont pas de pouvoir d'attraction, mais agissent comme facteurs de rétention.
- o La mise en place d'un parc régional à Brandon doit pouvoir compter sur :
 - ⇒ un lieu de rassemblement;
 - ⇒ un lieu d'animation;
 - ⇒ un lieu de magasinage;
 - ⇒ des milieux de vie.

Ce sont des grands principes qui baliseront le cadre de développement. Associer à un territoire ou à une région une signature, une marque distinctive est primordiale.

Annexe 1 : Fiches descriptives de parcs régionaux

PARC REGIONAL DES APPALACHES

Description du parc : Parc régional, situé en Chaudière-Appalaches, qui a la particularité d'être habité. Il couvre le territoire de huit municipalités, soit Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Lac-Frontière et Saint-Just-de-Bretenières comptant près de 5 000 résidents. D'une superficie de 11 500 hectares, le parc réalise des projets de mise en valeur de 10 sites naturels permettant à la population québécoise et aux visiteurs étrangers de découvrir la région. Une dizaine de lacs et trois rivières agrémentent le territoire.

Vocation du parc : A pour objectif principal de développer des produits de plein air et d'aventure douce tout en favorisant la conservation, la mise en valeur et la promotion des sites naturels de la forêt de Montmagny-Sud.

Indice de qualité : Lauréat régional des Grands prix du tourisme en 2002.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Le parc organise deux événements annuels :

- le Raid des Appalaches Desjardins, épreuve de 50 km de style triathlon à laquelle une centaine d'athlètes et amateurs québécois participent.
- la Randonnée des Sommets, randonnée guidée d'une durée de trois jours.

Hébergement et restauration : Camping rustique ou aménagé, refuges, chalets, aucune activité de restauration.

Saisonnalité : Ouvert à l'année.

Activités : Randonnée pédestre (100 km), cyclisme (15 km), vélo de montagne (15 km), canot (32 km), kayak (32 km), pédalo, baignade, pêche, croisière en ponton, interprétation du milieu, observation de la faune, raquette (37 km), ski de fond (60 km), terrain de jeux pour les enfants.

Grille tarifaire : L'entrée journalière est gratuite.

Location d'équipement : Location de canots, chaloupes, kayaks, vélos et raquettes.

Site Internet : Bonne qualité visuelle, bien documenté, la navigation pourrait être simplifiée. <http://www.parcappalaches.com>

Potentiel touristique : Excellent.

PARC REGIONAL VAL-D'IRENE

Description du parc : Le Parc Régional Val-d'Irène est situé à Sainte-Irène, en Gaspésie. Il est facilement accessible par la population locale qui compte 323 résidents. On retrouve sur le territoire le Lac Joram et 2 ruisseaux.

Vocation du parc : Vocation essentiellement récréotouristique, l'activité principale étant le centre de ski alpin.

Indice de qualité : Attestation gouvernementale pour la protection du Lac Joram.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Station de ski alpin (26 pistes sur 2 versants, dénivellation de 274 m), salles de réception, réunion ou congrès.

Hébergement et restauration : Hébergement (appartements avec cuisinette), deux restaurants et une cafétéria.

Saisonnalité : Centre quatre saisons.

Activités : Randonnée pédestre (14 km), vélo de montagne, quad, terrain de jeux pour les enfants, ski alpin, planche à neige, ski de fond (15 km), motoneige, raquette, glissade (\$).

Grilles tarifaires : Varient en fonction des activités.

Location d'équipement : Location de skis de fond, toboggans, chambres à air et luges.

Site Internet : Présentation visuelle surchargée. Information mal organisée, nous avons de la difficulté à trouver ce que nous cherchons. www.val-direne.com.

Potentiel touristique : Bon.

PARC REGIONAL DE LA RIVIERE-DU-NORD

Description du parc : Situé à Saint-Jérôme (24 583 résidents), dans la région des Laurentides, ce parc a conservé son état sauvage. Les Chutes Wilson servent de toile de fond. On peut y observer 117 espèces d'oiseaux. La superficie du parc est de 150 hectares.

Vocation du parc : Conservation et interprétation de la nature et de la rivière.

Indice de qualité : Aucun indice de qualité n'est spécifié.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Interprétation des installations de l'ancienne Pulperie Wilson et de la centrale hydroélectrique qui l'alimentait.

Hébergement et restauration : Camping aménagé de 100 places, aire de pique-nique, barbecue disponible et casse-croûte sur place.

Saisonnalité : Ouvert à l'année, tous les jours de 9h00 à 17h00.

Activités : Randonnée pédestre (32 km), hébertisme, cyclisme, interprétation du milieu, pêche (ensemencement de 6 000 truites), canot, croisière en ponton, activités en eau vive à venir, glissade, raquette, ski de fond.

Grille tarifaire entrée journalière :

Âges	\$
Adultes résidents	2 \$
Adultes	4 \$
17 ans et moins	gratuit

Cette tarification est commune au Parc linéaire du petit train du nord.

Location d'équipement : Location de canots, raquettes, skis de fond, toboggans, chambres à air et luges.

Site Internet : Aucun.

Potentiel touristique : Bon.

PARC REGIONAL DE L'ILE LABEL

Description du parc : Le Parc régional de l'île Label est situé en plein cœur de la ville de Repentigny, dans Lanaudière, qui comptait 54 550 résidents lors du recensement de 2001. Ce parc, en bordure du Saint-Laurent, bénéficie d'une superficie de 15 hectares. Promenade, pique-nique, observation de la faune ailée, sentiers éclairés pour le patinage en hiver figurent parmi les activités que l'on peut y pratiquer.

Vocation du parc : Vocation récréotouristique pour la communauté.

Indice de qualité : Aucun indice spécifique.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Site du bureau d'information touristique.

Hébergement et restauration : Aucun hébergement, aire de pique-nique et barbecue disponible.

Saisonnalité : Ouvert à l'année. Lundi au vendredi, de 13 h à 22 h, ainsi que les samedis et dimanches de 9 h à 22 h.

Activités : Randonnée pédestre (2 km), observation de la faune, animation, glissade, patinage sur glace, raquette, spectacles, terrain avec équipements sportifs et récréatifs, terrain de jeux pour les enfants.

Grille tarifaire entrée journalière: Entrée gratuite.

Location d'équipement : Aucune mention.

Site Internet : Aucun.

Potentiel touristique : Faible.

PARC REGIONAL DE LONGUEUIL

Description du parc : Le Parc régional de Longueuil (128 016 résidents), en Montérégie, a une superficie de 185 hectares. Une multitude d'activités récréatives peuvent y être pratiquées. On peut également observer et découvrir la faune et la flore. D'ailleurs, 208 espèces d'oiseaux ont été répertoriées.

Vocation du parc : Vocation éducative et récréative.

Indice de qualité : Aucun.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Aucun attrait touristique particulier sur le site.

Hébergement et restauration : Aucun hébergement, aire de pique-nique et restauration sur place.

Saisonnalité : Le parc est ouvert à l'année, de 6h00 à 23h00. Le pavillon d'accueil est ouvert du dimanche au jeudi de 9h à 22h30 et le vendredi et le samedi de 9h00 à 23h00.

Activités : Randonnée pédestre (10 km), cyclisme (7 km), observation de la faune, patinage à roues alignées, animation, camp de jour, camp-école, terrain de jeux pour les enfants, terrain avec équipements sportifs et récréatifs, glissade, patinage sur glace, raquette, ski de fond.

Grille tarifaire entrée journalière: Entrée gratuite.

Location d'équipement : Location de patins à roues alignées, raquettes, skis de fond, toboggans, chambres à air, luges, vélos, équipements spécialisés pour enfants.

Site Internet : Informations sommaires à partir du site de la Ville de Longueuil.
www.ville.longueuil.qc.ca.

Potentiel touristique : Faible.

PARC DE LA RIVIERE BATISCAN

Description du parc : Parc régional situé en Mauricie. Il relie trois municipalités avoisinantes soit Sainte-Geneviève-de-Batiscan (1 082 résidents), Saint-Stanislas (1076 résidents) et Saint-Narcisse (1 858 résidents) et est traversé par la rivière Batiscan. Le parc, d'une superficie de 400 hectares, est parsemé de chutes, de rapides et de bassins.

Vocation du parc : Conservation et éducation environnementale et promotion des activités récréatives de plein air.

Indice de qualité : Aucun indice spécifié.

Attrait historique : Le parc est localisé à la rencontre de deux formations géologiques qui provoquent des failles et un relief singulier.

Attrait touristique : Barrage hydroélectrique de la rivière Batiscan.

Hébergement et restauration : Camping aménagé, semi-aménagé et rustique et casse-croûte (chips, galettes, guimauves, boissons gazeuses, chocolat, jus).

Saisonnalité : Ouvert de la mi-mai à la mi-octobre.

Activités : Randonnée pédestre (25 km), baignade (plage sans surveillance), pêche, canot, kayak, vélo de montagne, observation de la faune, interprétation du milieu, visites commentées en français et en anglais, terrain de jeux pour les enfants, terrain avec équipement sportif/récréatif.

Grille tarifaire entrée journalière :

Âge	\$
Adulte	5,00
5 à 17 ans	3,00
4 ans et moins	Gratuit
Maximum de 15 \$ par voiture	

Grille tarifaire camping :

Type	\$
Aménagé (2 services)	25,00
Aménagé (3 services)	27,00
Semi-aménagé	21,00
Rustique	18,00

Location d'équipement : Location de canots (10 \$ pour 1 heure à 20 \$ pour la journée).

Site Internet : Présentation visuelle soignée, facile d'utilisation, contenu informationnel adéquat.

<http://www.parcbatiscan.com>.

Potentiel touristique : Bon

PARC DE LA RIVIERE-DES-MILLE-ILES

Description du parc : Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles est situé à Laval. Il s'agit d'un parc habité puisqu'il couvre le territoire de neuf villes soit : Laval, Saint-Eustache, Boisbriand, Rosemère, Bois-des-Fillion, Laurène, Sainte-Thérèse, Terrebonne et Deux-Montagnes regroupant plus de 525 000 résidents. La superficie du parc est de 4 650 hectares. Sur ce territoire, 2 500 hectares sont considérés comme étant des milieux écologiques fragiles, les îles couvrent 350 hectares et la Rivière-des-Mille-Îles s'étend sur 40 km.

Vocation du parc : Permettre de découvrir en toute sécurité, un paysage de forêt luxuriante et de marais dans un vaste territoire naturel, au cœur de la grande région de Montréal.

Indice de qualité : Certification - Aventure Écotourisme Québec & Grands Prix du tourisme québécois - Lauréat régional.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Centre d'interprétation, théâtre en rabaska et La Descente de la Rivière Mille-Îles qui est une fête familiale proposant un parcours de 20 km en canot.

Hébergement et restauration : Aucun hébergement, service de restauration rapide.

Saisonnalité : Ouvert à l'année.

Activités : Randonnée pédestre (8 km), randonnée en traîneau à cheval (\$), interprétation du milieu, observation de la faune, camps de jour, camp-école, terrain de jeux pour les enfants, canot, chaloupe, kayak, pédalo, ski de fond, raquette, glissade, patinage sur glace.

Grilles tarifaires entrée journalière: Entrée gratuite.

Location d'équipement : Location de canots, chaloupes, kayaks, patins à glace, embarcations et équipements nautiques.

Site Internet : Présentation visuelle soignée, bien documenté, navigation facile et efficace. www.parc-mille-iles.qc.ca.

Potentiel touristique : Bon.

PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Description du parc : Le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes (1 413 résidents) permet de découvrir la faune et la flore de la Côte-Nord. En période de migration, le parc accueille des milliers d'oiseaux d'une grande variété d'espèces. Des kilomètres de trottoir de bois sont aménagés le long de la plage sablonneuse.

Vocation du parc : Conservation et éducation environnementale tout en facilitant l'accès aux sites naturels de la région.

Indice de qualité : Aucun indice spécifié.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Aucun attrait touristique spécifique.

Hébergement et restauration : Hébergement en camping rustique (10 emplacements) et aire de pique-nique.

Saisonnalité : Début juin à la fin septembre.

Activités : Randonnée pédestre (6 km), interprétation du milieu, observation de la faune, animation, baignade, cueillette de mollusques et de baies sauvages, canot, kayak, planche à voile, jeux de plage et terrain de jeux pour les enfants.

Grilles tarifaires entrée journalière

Âge	\$
Adultes	5 \$
Étudiants et aînés	4 \$
6 à 12 ans	2 \$
Moins de 6 ans	gratuit

Location d'équipement : Aucune mention.

Site Internet : Peu développé, l'information n'est pas complète, la présentation visuelle pourrait être améliorée. <http://www.virtuel.net/prpao/>.

Potentiel touristique : Faible.

PARC DE L'ILE MELVILLE

Description du parc : Ce parc est situé à Shawinigan (17 535 résidents), en Mauricie. Il a une superficie de 113 hectares, la rivière Saint-Maurice le parcourt et il est reconnu pour ses chutes d'une hauteur de 50 mètres. On y retrouve un enclos qui accueille une vingtaine de cerfs de Virginie.

Vocation du parc : Vocation récréotouristique et protection environnementale.

Indice de qualité : Grand prix du tourisme - Lauréat régional, Prix d'excellence.

Attrait historique : Sentiers d'interprétation historique.

Attrait touristique : Cité de l'Énergie.

Hébergement et restauration : Hébergement en camping rustique et aménagé, hébergement dans la ville, aire de pique-nique et barbecue disponible.

Saisonnalité : Ouvert à l'année.

Activités : randonnée pédestre (10 km), interprétation du milieu, observation de la faune, hébertisme (\$), vélo de montagne, baignade, piscine extérieure (\$), pêche, canot, chaloupe, kayak, pédalo, terrain avec équipements sportifs, tennis extérieur (\$), terrain de jeux pour les enfants, raquette, ski de fond.

Grille tarifaire entrée journalière: Entrée gratuite. **Grille tarifaire camping :**

Types	\$
Rustique	17 \$
Aménagé	28 \$

Location d'équipement : Location de canots, chaloupes, kayaks et autres équipements ou embarcations nautiques.

Site Internet : Aucun.

Potentiel touristique : Bon.

BOIS DE BELLE-RIVIERE

Description du parc : Domaine forestier, d'envergure régionale, situé à Mirabel (27 330 résidents), dans les Laurentides. Le parc a une superficie de 176 hectares. On y retrouve deux étangs de pêche, un jardin aquatique et un lac destiné à la baignade. Il abrite près de 132 d'espèces d'oiseaux.

Vocation du parc : Vocation éducative et récréative.

Indice de qualité : Grands prix du tourisme québécois - Lauréat régional.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Centre de location pour festivités extérieures. Événements annuels : activités du temps des sucres (mars-avril), compétitions de vélos de montagne (juin à août), pêche en fête (début juillet), Festival des couleurs Hydro-Québec (week-end de l'action de grâce).

Hébergement et restauration : Trois refuges rustiques disponibles sur le site, camping sauvage, casse-croûte, plusieurs aires de pique-nique et boutique.

Saisonnalité : Ouvert toute l'année, de 9 h à 17 h. Pendant la période estivale (mi-juin à la fin août), semaine de 9 h à 18 h et fin de semaine de 9 h à 19 h.

Activités : Randonnée pédestre (10 km), baignade, équitation, hébertisme, interprétation du milieu, observation de la faune, pêche (\$), aires de jeu, camp de jour, camps-école, ski de fond (9 km), raquette, glissade sur tube, trottinette des neiges, traîneau à chien et traîneau à cheval.

Grille tarifaire entrée journalière :

Âge	\$	Types	\$
Adulte	3 \$	Individuel	25 \$
6 à 16 ans	1 \$	Familial	45 \$
Baignade	1 \$ sup./pers.	Entreprises	128.76 \$

Grille tarifaire camping :

Types	\$
Tente	15 \$
Roulottée	20 \$
Motorisée	25 \$

Location d'équipement : Location de toboggans, chambres à air, luges et autres équipements.

Site Internet : Page Web accessible via le site Internet de la Ville de Mirabel. Information pertinente. <http://www.ville.mirabel.qc.ca>.

Potentiel touristique : Bon.

RESEAU BELL-NATURE

Description du parc : Le Réseau Bell-Nature longe la rivière Bell et couvre tout le territoire de la Ville de Matagami, dans le Nord-du-Québec, qui comptait 1 939 résidents lors du recensement de 2001. Ce territoire est parsemé de neuf plans d'eau majeurs (Rivière Bell, Lac Matagami, Rivière Allard, Lac Goéland, Lac Olga, Lac Gouin, Lac Caron, Lac Nottaway, Lac Macavor). Les activités de plein air sont mises à l'honneur. Le parc a une superficie de 26 hectares.

Vocation du parc : Faire de Matagami une écodestination, un endroit rêvé pour les amateurs de plein air.

Indice de qualité : Aucun indicateur spécifié.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Porte de la Baie James où la culture amérindienne est bien ancrée.

Hébergement et restauration : Aucun hébergement, aire de pique-nique et restauration dans la ville.

Saisonnalité : Accessible en tout temps.

Activités : randonnée pédestre (4 km), tour d'observation, interprétation du milieu (visite guidée), chasse, pêche, baignade, canot, kayak, vélo de montagne, motoneige, raquette, pêche blanche, terrain de jeux pour les enfants.

Grille tarifaire entrée journalière: L'admission est gratuite.

Location d'équipement : Location de canots, kayaks, vélos et équipements de camping.

Site Internet : Site Internet de la Ville de Matagami, belle présentation visuelle, beaucoup de photos, bien documenté mais certains hyperliens mériteraient d'être retravaillés. <http://www.matagami.com/index2.html>.

Potentiel touristique : Bon.

FORET RECREOTOURISTIQUE DE LA MONTAGNE DU DIABLE

Description du parc : La Forêt récréotouristique de la Montagne du Diable est située à Ferme-Neuve (2 947 résidents), dans les Laurentides. La montagne est d'une hauteur de 783 mètres et possède une dénivellation de 550 mètres. La forêt, d'une superficie de 10 000 hectares, compte plusieurs lacs.

Vocation du parc : Promouvoir et favoriser le développement et les activités récréotouristiques sur le territoire.

Indice de qualité : Aucun indice spécifique.

Attrait historique : Le volet historique n'est pas exploité.

Attrait touristique : Chute Windigo, la Montagne du Diable.

Hébergement et restauration : 2 sites de camping rustiques, 2 abris de jour, 3 refuges de nuit, aucun service de restauration.

Saisonnalité : Ouvert à l'année.

Activités : Randonnée pédestre (50 km), canot, vélo de montagne, interprétation du milieu, observation de la faune, motoneige, raquette (50 km), ski de fond (25 km).

Grille tarifaire entrée journalière

Âge	\$
Individu	10 \$
Famille	20 \$
Étudiant (14 ans et +)	5 \$

Grille tarifaires refuge campin

Type	\$
Refuge	22 \$ / pers. / nuitée
Camping	17 \$ / nuitée / emplacement

Location d'équipement : Location de raquettes.

Site Internet : Le contenu du site pourrait être réévalué car on y retrouve de l'information non pertinente : www.montagnedudiable.com.

Potentiel touristique : Faible.

PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Description du parc : Parc situé sur les départements de l'Isère et de la Savoie (Rhône-Alpes). Ce territoire, d'une superficie de 69 000 hectares, abrite 52 communes totalisant 32 000 résidents.

Vocation du parc :

- de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;
- de contribuer à l'aménagement du territoire;
- de favoriser le développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Indice de qualité : Être reconnu « Parc naturel régional » est un indice de qualité en soit.

Attrait historique : L'homme n'appose réellement son empreinte sur le massif qu'à partir du V^{ème} siècle, quand il commence à défricher les versants et à s'installer dans les vallées. L'an 1084 est marqué par un événement décisif : Saint-Bruno crée l'ordre chartreux. Jusqu'à la Révolution française, les religieux influenceront sur la destinée du massif.

Attrait touristique : Le couvent de Chalais, le Voironnais, l'Église Saint-Hugues-de-Chartreuse, les Grottes des Échelles, le musée Marc-Pessin, la Maison de Mariette, la tannerie d'Attignat-Oncin, le château du Touvet, le fort du Saint-Eynard.

Hébergement et restauration : Gîtes d'étape et restauration.

Saisonnalité : Accessible à l'année.

Activités : Randonnée pédestre (740 km de sentiers balisés), escalade, VTT, spéléologie, parapente/delta, équitation, raquette (70 km), ski de fond (300 km), ski alpin (50 pistes).

Grille tarifaire : Variées en fonction des activités.

Location d'équipement : Aucune mention.

Site Internet : Belle présentation, bien documenté, navigation facile. www.parc-naturels-regionaux.tm.fr.

Potentiel touristique : Excellent.

PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Description du parc : Parc situé sur les départements de la Drôme et de l'Isère (Rhône-Alpes). Sa superficie est de 175 000 hectares. On y compte 63 communes qui regroupent 30 340 habitants.

Vocation du parc :

- de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;
- de contribuer à l'aménagement du territoire;
- de favoriser le développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Indice de qualité : Être reconnu « Parc naturel régional » est un indice de qualité en soit.

Attrait historique : Fortement marquée par l'attaque allemande de 1944 mettant fin aux maquis du Vercors, cette zone reste une région authentique où les activités agricoles qui s'y maintiennent ont façonné un paysage ouvert et verdoyant.

Attrait touristique : Le Site national historique de la Résistance et le mont Aiguille.

Hébergement et restauration : Nombreux gîtes Panda et gîtes de France, restauration.

Saisonnalité : Accessible à l'année.

Activités : Randonnée pédestre (2 850 km de sentiers balisés), sentiers à thème, parcours découverte nature, équitation, canoë-kayak, rafting, spéléologie, escalade, descente de canyon, saut de pont, ski alpin (300 km de pistes), ski de fond (900 km).

Grille tarifaire : Variables en fonction des activités.

Location d'équipement : Aucune mention.

Site Internet : Belle présentation, bien documenté, navigation facile. www.parc-naturels-regionaux.tm.fr.

Potentiel touristique : Excellent.

PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Description du parc : Parc situé sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme (Auvergne). D'une superficie de 395 070 hectares, le parc compte 153 communes qui regroupent 91 200 résidents. Il s'agit du plus vaste Parc naturel de France. Il est parsemé de lacs et de tourbières.

Vocation du parc :

- de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;
- de contribuer à l'aménagement du territoire;
- de favoriser le développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Indice de qualité : Être reconnu « Parc naturel régional » est un indice de qualité en soit.

Attrait historique : Ce territoire est caractérisé par d'impressionnants massifs volcaniques. La chaîne des Puys aligne 25 volcans sur 35 km.

Attrait touristique : La chaîne des puys et les monts du Cantal.

Hébergement et restauration : Gîtes Panda, auberge, gîtes, restauration.

Saisonnalité : Accessible à l'année.

Activités : Randonnée pédestre, observation des oiseaux, randonnée à thème, VTT, équitation, escalade, parapente, vol libre, ski de fond (650 km).

Grilles tarifaires : Variables en fonction des activités.

Location d'équipement : Aucune mention.

Site Internet : Belle présentation, bien documenté, navigation facile. www.parcs-naturels-régionaux.tm.fr.

Potentiel touristique : Excellent.

TABLEAU SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DESCRIPTIVE

Parcs	Potentiel touristique	Caractéristiques intéressantes pour le développement touristique de Saint-Gabriel-de-Brandon
Parc Régional des Appalaches	Excellent	Raid des Appalaches Desjardins, croisière en ponton.
Parc Régional Val-d'Irène	Bon	Station de ski alpin, hébergement de type appartement avec cuisinette.
Parc Régional de la Rivière-du-Nord	Bon	Hébertisme, croisière en ponton, activités en eau vive à venir.
Parc régional de l'île Lebel	Faible	Promenade en trottoir de bois, site du bureau d'information touristique.
Parc régional de Longueuil	Faible	208 espèces d'oiseaux répertoriées, patinage sur glace.
Parc de la rivière Batiscan	Bon	Barrage hydroélectrique avec visites commentées.
Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Bon	Événement la Descente de la Rivière-des-Mille-îles, Théâtre en rabaska, promenade en traîneau à cheval.
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes	Faible	Cueillette de mollusques, planche à voile.
Parc de l'Île Melville	Excellent	Sentiers d'interprétation historique, enclos de cerfs de Virginie, Cité de l'Énergie.
Bois de Belle-Rivière	Excellent	Jardin aquatique, centre de location pour festivités extérieures, événements (sucre, automne, compétition de vélo, pêche).
Réseau Bell-Nature	Bon	Culture amérindienne, pêche blanche.
Forêt récréotouristique de la Montagne du Diable	Faible	Motoneige.
Parc naturel régional de Chartreuse	Excellent	2 musées, escalade, spéléologie, VTT, parapente/delta, labellisation des parcs et des gîtes.
Parc naturel régional du Vercors	Excellent	Sentiers à thème, rafting, spéléologie, escalade, descente de canyon, saut de pont, labellisation des parcs et des gîtes.
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Excellent	Sentiers à thème, escalade, parapente, vol libre, labellisation des parcs et des gîtes.

Annexe 2 : La Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Cette section présente un portrait de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Les trois parcs régionaux habités français que nous avons choisi de traiter sont chapeautés par cet organisme. Puisque cette dernière semble très bien structurée, nous avons jugé qu'il serait pertinent, pour le Comité touristique de Brandon, d'en apprendre un peu plus à son sujet. Le site Internet de la Fédération³ étant très bien documenté, nous y avons directement tiré l'information concernant la vocation de l'organisme, son historique, sa structure organisationnelle, son fonctionnement, ses principaux partenaires et son offre de produits et services.

LA VOCATION DE LA FEDERATION

La France comporte de vastes territoires ruraux au patrimoine naturel et culturel remarquable. Ceux-ci souffrent toutefois de maux - désertification, pression urbaine ou touristique, grands aménagements... - qui peuvent détruire en quelques années des paysages que la nature et les hommes ont patiemment façonnés au fil du temps. Pour arrêter et inverser ce processus, des collectivités locales se sont engagées avec l'État dans une politique contractuelle innovante et dynamique, associant étroitement protection du patrimoine et développement local. De ce mariage d'amour et de raison est né en 1967 le concept de Parc naturel régional.

Un territoire est classé Parc naturel régional par décret et se voit attribuer la marque « Parc naturel régional » par le ministère de l'Environnement. Cette marque déposée a pour but de promouvoir une image de qualité, liée aux efforts de protection et de mise en valeur du patrimoine menés sur ce territoire.

Le parc s'organise autour d'un projet qui vise à assurer durablement la protection, la gestion et le développement harmonieux de son territoire. Il est mis en œuvre par un organisme regroupant toutes les collectivités impliquées : régions, départements et communes adhérentes.

Un Parc naturel régional se crée sur un territoire au patrimoine naturel et culturel riche, mais à l'équilibre fragile et menacé. Ses limites sont négociées

³ www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

entre tous les partenaires ; son territoire correspond à celui des communes qui adhèrent volontairement à la charte du parc.

C'est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour le territoire du parc.

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations des actions à mener et les mesures permettant leur mise en œuvre. Elle engage pour dix ans ses signataires - élus locaux, départementaux et régionaux - ainsi que l'État qui l'a approuvée. Passé ce délai de dix ans, une procédure de révision permet, d'après le bilan du parc, de redéfinir un nouveau projet décennal et de reconduire éventuellement son classement.

Le Parc naturel régional a pour objet :

- o de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;
- o de contribuer à l'aménagement du territoire;
- o de favoriser le développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;
- o d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- o de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

L'HISTORIQUE DE LA FEDERATION

Association de loi 1901 créée en novembre 1971, la Fédération est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux. Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Structure de concertation avec les autres espaces protégés français et internationaux, et avec les partenaires concernés par leurs actions, elle est également le centre de ressources des Parcs naturels régionaux en favorisant leurs échanges d'expériences, en initiant des travaux de réflexion communs, en mettant à leur disposition des outils spécifiques pour les aider à mener leurs missions.

Elle est enfin source d'information du public sur les Parcs naturels régionaux à travers son centre de documentation, la publication d'éditions, l'organisation d'actions de communication nationales.

Pour mener à bien ses missions, la Fédération dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de personnes.

Elle est financée par les cotisations de ses membres, des subventions et des financements sur programmes émanant de ministères (principalement Environnement mais aussi Agriculture, Tourisme, Culture, etc.) et de la commission européenne, des partenaires privés, des revenus propres.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est membre de l'UICN (Union mondiale pour la nature), de la Fédération Europarc et de l'Association des Parcs naturels nationaux et régionaux habités de l'Union européenne.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET SON FONCTIONNEMENT

L'assemblée générale de la Fédération, association loi 1901, comprend deux collèges de membres actifs.

Le premier collège regroupe les 38 Parcs naturels régionaux créés à ce jour (3 représentants par Parc) ainsi que la Confédération des amis et usagers des Parcs naturels régionaux.

Le deuxième collège regroupe 28 organismes nationaux de développement, de propriétaires et gestionnaires de l'espace, de protection du patrimoine naturel ou culturel, de tourisme, d'accueil et de plein air.

Les Conseils régionaux concernés par un ou plusieurs Parcs sont membres associés.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle délibère sur la politique de la Fédération et sur les orientations à donner à son action.

Le conseil d'administration est composé de membres représentant chacun des collèges de l'assemblée générale : un représentant par Parc, un représentant de la Confédération des amis et usagers des Parcs et les 28 représentants des organismes nationaux. Les directeurs de Parcs ont une voix consultative.

Le CA se réunit deux fois par an. Il élit le Président de la Fédération, désigne les membres du bureau, et décide de la création de commissions.

Le bureau comprend onze membres désignés par le conseil d'administration.

Les commissions

Les commissions, instances de réflexion et de proposition, font la jonction entre les travaux techniques et les décisions institutionnelles de la Fédération.

OBJECTIFS

- o Stratégie de la Fédération
 - ⇒ proposer et réactualiser en permanence les textes d'orientation relatifs aux thèmes traités
 - ⇒ préparer les prises de position et décisions des instances de la Fédération (Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale)
 - ⇒ impulser et conduire le programme d'activité annuel de la Fédération
 - ⇒ faire le bilan du programme triennal et proposer les nouveaux thèmes de réflexion
- o Animation des réflexions du réseau et de la concertation avec les partenaires
 - ⇒ identifier des actions innovantes sur les thèmes de la commission
 - ⇒ suivre et valider les travaux des groupes de travail
- o Information et formation
 - ⇒ faire des propositions pour diffuser les résultats et méthodes à l'ensemble des Parcs et aux partenaires concernés
 - ⇒ proposer des thèmes de formation pour le réseau

COMPOSITION

- o un président, rapporteur des travaux de la commission devant le Bureau et le Conseil d'Administration, assisté par l'équipe technique de la Fédération
- o plusieurs directeurs
- o plusieurs chargés de mission
- o éventuellement un ou plusieurs élus des Parcs, mandatés par le Bureau de leur Parc
- o éventuellement un ou plusieurs représentants des partenaires concernés (administration centrale, Mairie-conseils, par exemple)

FONCTIONNEMENT

L'objet de chaque commission est défini lors du programme triennal de la Fédération, adopté en assemblée générale.

Les membres sont nommés pour 3 ans.

La commission se réunit au moins deux fois par an, un mois avant chacun des deux Conseils d'administration et présente la synthèse de ses travaux en Assemblée générale.

Chaque commission peut s'organiser en groupes techniques thématiques, parfois pour une durée limitée.

Les groupes techniques

Les groupes techniques mettent en œuvre le travail des commissions, sur des thèmes précis. Par exemple : tourisme, gestion de la marque, pédagogie de l'environnement.

FONCTIONS

- o proposer des actions, orientations, partenariats à la commission
- o mettre en œuvre un programme de travail inter-Parcs sur une thématique précise
- o faciliter les échanges d'outils et de méthodes au sein du réseau
- o proposer et suivre des études et programmes inter-Parcs.

COMPOSITION

- o selon les cas : le Président de la commission ou un autre élu
- o des membres des équipes techniques des Parcs
- o des représentants techniques des partenaires et des experts impliqués dans le programme
- o un animateur, chargé de mission de la Fédération ou d'un Parc.

FONCTIONNEMENT

Les groupes techniques inscrivent leur activité au sein d'une commission. Informels, leur durée, leur composition, la périodicité des réunions sont déterminées selon les besoins de chaque commission et l'avancement de leur programme de travail.

Les programmes inter-Parcs

Menés à l'aide de moyens spécifiques, ils permettent au réseau des Parcs d'expérimenter et d'évaluer en commun un certain nombre de méthodes et procédures, en s'appuyant sur les Parcs volontaires.

FONCTIONS

- o expérimenter et/ou évaluer de nouvelles méthodes de mise en œuvre de la politique des Parcs.
- o formaliser les résultats

COMPOSITION

- o les chargés de missions et techniciens des Parcs pilotes
- o les experts ou prestataires techniques venant en appui
- o les organismes professionnels, associatifs ou autres espaces protégés impliqués
- o un représentant de la commission.

FONCTIONNEMENT

Chaque programme est animé par un coordinateur et suivi par un comité de pilotage qui élabore le protocole expérimental et veille à son application.

Les objectifs et la méthodologie sont validés par la commission, qui suit également les diverses étapes de leur avancement.

Les programmes inter-Parcs sont dotés d'un budget spécifique incluant leurs charges d'équipement et de fonctionnement, ce qui leur permet de disposer de moyens humains et techniques. Ils font généralement l'objet de cofinancement : Ministères, Parcs pilotes, Fédération, partenaires institutionnels, Union européenne.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

- o La Fondation d'entreprise TOTAL FINA ELF pour la biodiversité et la mer : a pour domaine d'intervention la sauvegarde de l'environnement à travers le maintien de la biodiversité marine et la protection des écosystèmes.
- o Le groupe Norauto, leader des centres-auto en France, qui a signé une convention de partenariat en faveur de l'environnement avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- o Les Gîtes Panda qui existent grâce à un triple partenariat :
 - ⇒ Les équipes des Parcs naturels régionaux et nationaux sélectionnent les gîtes, aident les propriétaires à mieux connaître et préserver les richesses naturelles de leur propriété, organisent des formations, fournissent les malles pédagogiques.
 - ⇒ Le WWF, première organisation mondiale de protection de la nature, attribue le label sous certaines conditions : la nature environnante doit être de haute qualité, le propriétaire doit s'engager à la préserver et à partager ses connaissances avec ses clients, le gîte doit se situer à proximité immédiate de sentiers pédestres. www.wwf.fr
 - ⇒ La Fédération Nationale des Gîtes de France, premier réseau européen de tourisme chez l'habitant, se porte garante de la qualité de l'hébergement. Chaque adresse répond aux normes de la Charte Nationale des "Gîtes de France "et est régulièrement contrôlée par le Relais départemental des Gîtes de France.www.gites-de-france.fr

Ce partenariat a permis de développer le réseau des Gîtes Panda sur pratiquement tous les territoires des Parcs naturels régionaux et nationaux et d'en assurer la promotion et la commercialisation avec la Fédération des Gîtes de France.

Grâce à ce partenariat, un guide national des Gîtes PANDA est édité annuellement. En 2002, il comprenait 264 Gîtes Panda répartis dans 32 Parcs naturels régionaux et 3 Parcs nationaux.

Une présentation de la richesse faunistique et floristique de chaque Parc est développée afin de guider le choix d'un lieu d'hébergement en fonction des atouts environnementaux de la région.

Chaque propriétaire présente l'environnement de son gîte et ses passions naturalistes pour faciliter le choix du lieu de séjour en fonction de la situation du gîte, gîte isolé, dans un hameau, dans un village, etc.

LES PRODUITS ET SERVICES DE LA FEDERATION

- o Publications touristiques et techniques;
- o Produits de la marque « Parcs naturels régionaux » qui garantit des qualités liées à l'origine de la matière première, du savoir-faire mis en œuvre et au caractère naturel, authentique et artisanal;
- o Hôtels au naturel : groupement d'hôtels de charme et de caractère situés dans les Parcs naturels régionaux au cœur de sites de pleine nature. Les hôtes agissent durablement pour faire de la protection de l'environnement une compétence supplémentaire au service de l'hôtellerie. Ils guident et conseillent sur des promenades et les bonnes adresses de leurs Parcs;
- o Gîtes Panda qui ont été décrits plus haut.